

**ROYAUME DU MAROC**  
**Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique**  
**Avis d'Appel d'Offres Ouvert**  
**N°05/2022/AMEE/MH**

**Séance Publique**

Le 28 Octobre 2022 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation d'un marché concernant "**LA MISE A NIVEAU ENERGETIQUE DU SYSTEME DE L'ECLAIRAGE AU NIVEAU DES MOSQUEES DE LA REGION DE RABAT-SALE-KENITRA**".

Lieu d'exécution :

- **La livraison, l'installation et la mise en service des équipements d'éclairage se feront dans 543 mosquées de la région de Rabat-Salé-Kénitra.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au niveau du siège de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : [www.amee.ma](http://www.amee.ma) ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- **Le cautionnement provisoire est de Cent mille dirhams (100 000,00 DH)**
- **L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Quatre millions six cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-six dirhams et quarante centimes toutes taxes comprises (4 674 086.40 TTC DH)**

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 8-9-10-12 du règlement de consultation.

**Dépôt des prospectus :**

- Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres doivent être déposés au plus tard le **27 octobre 2022 à 16heures**, dans les bureaux de l'AMEE à Rabat, conformément aux stipulations de l'article 34 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013.